



Recommandation 781 (1976)¹

Action du Conseil de l'Europe pour l'avenir des arts du spectacle

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Se référant à sa [Résolution 624](#), relative au renouveau démocratique des arts du spectacle, et aux principes qui y sont définis ;
2. Reconnaissant que les arts du spectacle devraient être examinés dans le contexte du développement socio-culturel général de la société démocratique,
3. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. d'examiner ces principes, compte tenu de la réaction des ministres de la Culture qui en auront pris connaissance au cours de leur réunion d'Oslo des 15-17 juin 1976 ;
 - b. de recueillir, en collaboration avec la CEE, l'Unesco et le Conseil nordique, des informations sur le statut social des artistes du spectacle en Europe et sur les mesures qui permettraient de leur garantir des conditions d'emploi normales.

1. Discussion par l'Assemblée les 3 et 4 mai 1976 (1er et 3e séances) (voir [Doc. 3766](#) voir [Doc. 3766](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation). Texte adopté par l'Assemblée le 4 mai 1976 (3e séance).

